Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Une demande de permis pour démolir le bâtiment ci-après mentionné a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

- 3200-3202, rue Pierre-Tétreault

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'objecter à l'octroi du permis demandé doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC.30, Montréal, H1N 3L7, avant le **11 août 2008 à 16 h.**

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique pour étude et décision le **19 août à 8 h 30** au 5600, rue Hochelaga, à la salle de conférence Hochelaga-Maisonneuve.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 30E JOUR DE JUILLET 2008

La directrice de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises pour le comité consultatif d'urbanisme,

_____

Mme Michèle Giroux
Directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises